

## Modalités d'enregistrement en ligne d'une demande de duplicata suite à perte ou à la détérioration du titre

### Véhicule immatriculé avec une immatriculation de format SIV « AA-000-AA »

Vous avez perdu le certificat d'immatriculation de votre véhicule et souhaitez obtenir un duplicata.

Pour cela, vous devez effectuer la demande en ligne, sur internet, en vous connectant sur le site « <https://immatriculation.ants.gouv.fr> » .

Aucun enregistrement ne sera fait en préfecture ou sous préfecture ; la démarche est exclusivement réalisée par vos soins sur internet

### ETAPE 1 : CRÉATION D'UN COMPTE ANTS

Pour établir votre demande de duplicata en ligne, vous avez besoin d'une adresse e-mail et vous devez créer un compte ANTS simple, en saisissant les données, ou un compte ANTS certifié via FRANCE CONNECT :

- en vous connectant sur le site <https://ants.gouv.fr>
- en cliquant sur « mon espace » et en complétant les champs du formulaire

La création du compte via FRANCE CONNECT est plus simple et permet de vous identifier facilement .

AGENCE NATIONALE DES TITRES SÉCURISÉS

Rechercher

Mon Espace

Vos démarches | Les titres | Les solutions | Nos partenaires | L'international | Nos marchés publics | Contacter l'ANTS

### Mon Espace

**JE POSSÈDE DÉJÀ UN COMPTE, JE M'IDENTIFIE**

**Avec mon identifiant ANTS** \* - Champs obligatoires ou **Avec FranceConnect** Connectez-vous simplement avec FranceConnect

Identifiant \*

Mot de passe \*

ME CONNECTER

**JE CRÉE UN COMPTE**

En remplissant les champs suivants | Avec FranceConnect

Vous recevez un mail de confirmation sur l'adresse e-mail que vous avez renseignée : en cliquant sur le lien reçu, vous pouvez alors continuer la création du compte.

**Conservez vos identifiants et mot de passe** : ils vous seront utiles pour effectuer les autres démarches en ligne dont vous auriez besoin ou vous reconnecter sur votre compte dans votre « espace personnel ».

### ETAPE 2 RÉCUPÉRER VOTRE CODE CONFIDENTIEL

Pour établir votre demande en ligne : **vous devez vous munir du code confidentiel** que vous avez reçu : ce code figure sur le courrier qui accompagne l'envoi de votre carte grise à votre domicile.

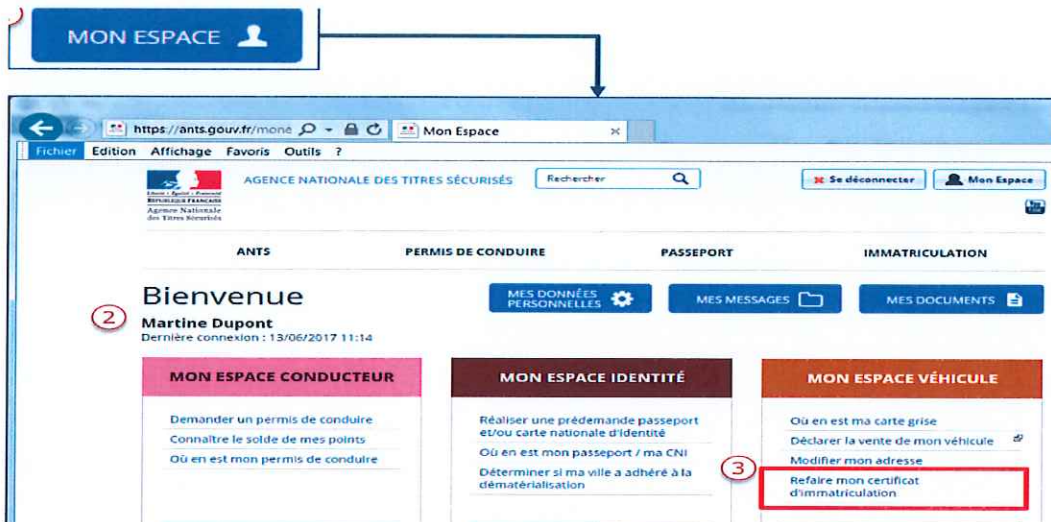
Le code confidentiel est un numéro à 5 chiffres

Il est à **conserver** car il sera demandé lorsque vous utiliserez des démarches en ligne concernant votre véhicule.

**Si vous ne possédez pas ce code confidentiel**, vous pouvez en faire la demande lorsque vous initiez la démarche en ligne. Il vous sera transmis par courrier postal et par mail via votre compte personnel sur le portail ANTS (rubrique « Mes messages » de votre espace).

### ETAPE 3 ETABLIR SA DEMANDE EN LIGNE

Sur le site de l'ANTS, après vous être connecté avec vos identifiants dans « mon espace personnel », **vous devez choisir la démarche "Refaire mon certificat d'immatriculation"**.



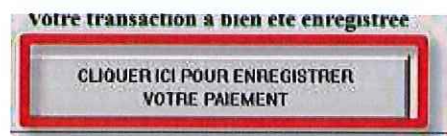
👉 Le duplicata sera envoyé à l'adresse figurant sur le certificat d'immatriculation perdu, volé ou détérioré.

**Si vous souhaitez que votre duplicata soit envoyé à votre nouvelle adresse, pensez à le signaler**

👉 **N'oubliez pas de cocher les CLU (conditions légales d'utilisation) marquées par un « \* » pour valider et finaliser votre demande.**

### ETAPE 4 : LE PAIEMENT EN LIGNE

Complétez les informations bancaires, validez et finalisez la procédure en cliquant pour **enregistrer le paiement**.



**Vous pouvez télécharger et imprimer le certificat provisoire qui vous autorise à circuler pendant 1 mois dans l'attente de votre duplicata.**